

PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Si Hugo et Marie
ont le **sourire** ...



... C'est parce qu'ils ont déjà tout prévu

pour leur retraite

avec le spécialiste de la retraite
des indépendants et entrepreneurs

 **Radiance
mutuelle**
groupe malakoff humanis

 **médicis**
Votre mutuelle retraite
Groupe malakoff humanis

On aime vous voir sourire

Les repères pour mieux comprendre votre retraite obligatoire

Comme les salariés, les indépendants et entrepreneurs bénéficient d'un régime de retraite de base et complémentaire.

■ Quelles sont vos cotisations retraite ?

Pour la retraite de base obligatoire des indépendants :



17,75 % du revenu dans la limite du **Plafond Annuel de la Sécurité sociale* (PASS)** ;

0,60 % sur le revenu au-delà du **Plafond Annuel de la Sécurité sociale.**

* Le Plafond Annuel de la Sécurité sociale est de 41 136 € en 2022.

Pour la retraite complémentaire obligatoire des indépendants :



7 % sur la part du revenu située **en-dessous de 38 493 €**** ;

8 % sur la part du revenu située **entre 38 493 € et 164 544 € (4 PASS)**.**

** Données 2021.

■ Quelle est la durée moyenne passée à la retraite ?



Entre **17** et **24 ans**.

■ À quel âge pouvez-vous partir à la retraite ?



62 ans, c'est l'**âge légal** de départ à la retraite* ;

67 ans, c'est l'**âge automatique**, sans condition de trimestres, pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

* Pour les personnes nées après 1955.

■ Quel sera le montant moyen de votre retraite ?

Vous êtes
artisan / commerçant

Rente
moyenne

1 200 €

bruts / mois ⁽¹⁾

Vous êtes
indépendant

Rente
moyenne

1 310 €

bruts / mois ⁽¹⁾

Vous exercez
une profession libérale

Rente
moyenne

2 420 €

bruts / mois ⁽¹⁾

(1) Source : DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE / « Les retraités et la retraite » – Edition 2020 – Montant mensuel brut moyen de la pension de droit direct (y compris majoration pour 3 enfants ou plus) selon le régime principal d'affiliation au cours de la carrière.

Quelles sont les solutions pour **augmenter** **le montant de votre retraite ?**

En activité



Revenu annuel



À la retraite



Pension de retraite

(base & complémentaire)



En moyenne **50 %**
des revenus d'activité

Autres dispositifs



- Plan d'Épargne Retraite (PER)
- Assurance vie
- Immobilier
- ...

Depuis le 1^{er} octobre 2019, sous l'effet de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), vous disposez d'un produit d'épargne retraite :

le PER (Plan d'Épargne Retraite) qui permet de vous constituer une épargne retraite à titre individuel et / ou collectif.

Tous les précédents dispositifs d'épargne retraite (Madelin, Perp, Perco, PERE, article 83...) ne sont plus commercialisés depuis le 1^{er} octobre 2020.



Pourquoi

choisir le PER Médicis ?

+ économique : des frais parmi les plus bas du marché



0 €
de frais d'adhésion



1,5 à 2 %
de frais sur versements



0,5 %
sur les prestations servies



0,5 %
sur les actifs gérés

“

En adhérant à Médicis, j'ai été surprise des frais pratiqués car ce sont les plus bas du marché, et depuis 2004, ils n'ont pas augmenté.

Catherine, boulangère,
adhérente Médicis

”

+ simple : un contrat retraite en points

Chaque versement est transformé en points retraite.

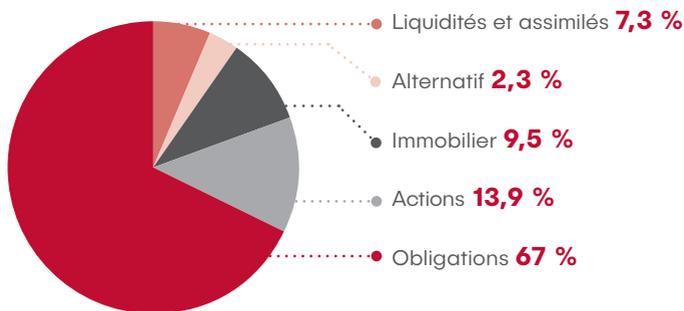
Chaque année, Médicis vous transmet un **Relevé Annuel** qui vous informe du nombre de points retraite acquis qui serviront à calculer le montant futur de votre retraite.

+ souple : je choisis une rente et / ou un capital
une fois à la retraite

Une fois à la retraite, vous décidez de la façon dont vous allez profiter de votre épargne selon votre situation et vos besoins :

- une **rente viagère mensuelle versée à vie**,
- un **capital versé au moment de votre liquidation**,
- une **solution mixte** : rente viagère mensuelle et capital.

+ collectif : 2,8 milliards d'euros gérés



Expositions par catégorie d'actifs au 31/12/2021

Le pilotage de l'allocation des actifs du PER Médicis est **collectif**, défini par l'assureur et repose sur le **principe de prudence**.

Nous cherchons à **optimiser le rendement** de nos actifs **en maîtrisant les risques** et dans le respect de nos contraintes réglementaires.

+ protecteur : un Fonds d'Action Sociale



En cas de problèmes ponctuels, Médicis peut vous apporter un secours exceptionnel grâce à son **Fonds d'Action Sociale**. Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, ce fonds a permis d'**aider en 2020 les adhérents Médicis** par une prise en charge des cotisations en totalité de mars à mai 2020 et un secours financier exceptionnel pour presque 21 000 adhérents :

6,39 millions €

de prise en charge intégrale de cotisations.

1 million €

de secours financiers versés.



Ils ont mis en place un système très adapté aux jeunes pousses comme moi : un Fonds d'Action Sociale qui m'aide en cas de difficultés. Avec Médicis, je me sens reconnu en tant qu'entrepreneur.

Ludovic, adhérent Médicis



+ de qualité de service

Médicis a été **“Élu Service Client de l'Année” 2018, 2019 et 2020** pour la qualité de son service client, la disponibilité, la réactivité et l'expertise de ses conseillers retraite par téléphone, e-mail, réseaux sociaux et site Internet.

+ d'avantages

Un **Club Avantages** réservé aux adhérents Médicis avec des offres exclusives sur des produits et services personnels et professionnels.



En tant que petite entreprise, je n'ai pas accès à un comité d'entreprise, le Club Avantages que me propose Médicis me permet de bénéficier d'offres remises sur les voyages, les services à la personne...

C'est intéressant pour mon usage personnel mais aussi professionnel.

Jean-François, imprimeur,
adhérent Médicis



+ de communication



Chaque mois, Médicis partage avec vous des informations sur l'actualité des indépendants et entrepreneurs par **e-newsletter**, sur leur site **site Internet** et sur leur page **Facebook**.

Médicis propose également de suivre votre contrat et les actualités de Médicis sur un **Espace Adhérents personnel**.

+ humaine



Médicis, une mutuelle **spécialiste** de la retraite complémentaire des indépendants et entrepreneurs **depuis 44 ans, à taille humaine, proche de ses 150 000 adhérents**.

Radiance est la mutuelle régionale du leader de la protection sociale : le Groupe Malakoff Humanis, acteur majeur de la retraite complémentaire et leader en assurance santé et prévoyance collectives.

Radiance Mutuelle associe la puissance du leader à la force de son ancrage local.

Nos engagements :

- Développer nos services de proximité au travers d'un maillage de 22 agences, de nombreux conseillers itinérants, d'un centre de relation clients multicanal performant et de services digitaux efficaces.
- Mieux protéger et servir nos clients en s'appuyant sur la force du Groupe et une parfaite connaissance de l'environnement local.
- Répondre à tous les aléas du quotidien grâce à une gamme de produits d'assurance complète.

Comment faire pour adhérer ? C'est très simple



0 800 402 001

Service & appel gratuits



Horaires :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h non stop.

Rendez-vous sur [radiance.fr](https://www.radiance.fr)



Distributeur du contrat : Radiance Mutuelle, mutuelle régie par le livre II Code de la mutualité inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 483 747 333. Siège social : 95 rue Vendôme 69006 LYON. [radiance.fr](https://www.radiance.fr)

Assureur du contrat : Médicis - Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services. 18, rue de l'Amiral Hamelin - 75780 Paris cedex 16 - www.mutuelle-medecis.com. Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire soumise aux dispositions du code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 315 062 687. Médicis est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09. ADEPIA-Médicis (Association pour la Défense Et la Promotion des Intérêts des Adhérents de Médicis), Association régie par la loi du 1er juillet 1901 : 18, rue de l'Amiral Hamelin - 75780 Paris cedex 16.

**Radiance
mutuelle**
groupe malakoff humanis

On aime vous voir sourire